 Monsieur Vauquiez

Président de la région Auvergne-Rhône–Alpes

CS 20033

69269 Lyon Cedex 02

Lyon le,

Monsieur le Président,

Le syndicat **CFTC PSE** de la région Rhône–Alpes vous interpelle sur les problématiques que soulève la loi sur le Code du Travail : les salariés ne doivent pas subir les contraintes d’une mondialisation inévitable mais être, au contraire, les acteurs de cette révolution.

La CFTC ne peut pas accepter une réduction des droits des salariés au motif de donner plus de droits au patronat : l’impulsion de l’embauche ne peut pas être le prétexte d’un démantèlement de tout ce que nos ainés ont défendu.

La CFTC a toujours privilégié le dialogue social et espère que les hommes politiques sauront prendre en compte les demandes de bon sens : pour tardif qu’il soit, ce moment de concertation ne doit pas se limiter à un exercice creux, ni à un simulacre.

Aussi, la CFTC revendique :

* le retrait de la barémisation des indemnités prud’homales dues en cas de licenciement abusif et des mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral des employeurs.
* la modification des mesures supplétives sur le temps de travail afin que le droit actuel continue à s’appliquer à défaut d’accord notamment en ce qui concerne les astreintes, le fractionnement des repos, le repos des apprentis mineurs…
* en matière de licenciement économique, le texte doit permettre aux juges d’apprécier la réalité des difficultés économiques et retirer le périmètre national.
* pour la réaffirmation du rôle intermédiaire et incontournable de la branche.
* le fait syndical doit être reconnu quelle que soit la taille de l’entreprise.
* aucun forfait jour ou modulation ne peut être mis en place unilatéralement.
* en matière de forfait jour, l’encadrement législatif proposé par ce projet de loi est trop faible et ne permet pas d’assurer la santé et la sécurité des travailleurs ;
* des droits nouveaux apparaissent comme nécessaires en matière de formation -y compris professionnelle-, d’apprentissage, de validation des acquis de l’expérience et des temps de travail, notamment dans le cadre du CPA dans lequel nous demandons la création d’un compte temps.

La CFTC est porteuse du projet du CPA qui permettra un accompagnement de la mutation du modèle économique et social en renforçant l'autonomie des actifs, en les protégeant mieux tout en favorisant les mobilités professionnelles et en sécurisant leur parcours de vie (et pas seulement le parcours professionnel).

Le projet de loi ne doit pas être seulement ajusté mais impérativement modifié en profondeur afin de le rééquilibrer en faveur des salariés.

Aussi, en tant que président de la région Rhône-Alpes et député, la CFTC vous demande d’entendre les demandes des salariés et de les relayer le plus largement possible.

**Nous restons convaincus que nos revendications peuvent être défendues par des hommes qui défendent les valeurs d’humanisme et d’égalité. Suis pas sure de cette phrase ?**

Nous vous remercions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.